

Pétition en faveur du maintien d'une direction scientifique, renforcée dans ses moyens et ses missions, au Centre des monuments nationaux

Madame la Ministre de la Culture,

Le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public presque centenaire, héritier de la Caisse nationale des monuments historiques, a vu, au fil du temps, ses missions de service public évoluer et s'étoffer pour devenir aujourd'hui un « opérateur totalement intégré » de premier plan dans la sphère culturelle et patrimoniale. Si ses missions de conservation et de restauration des monuments historiques dont il a la charge constituent désormais une part importante de son activité, ses missions premières restent l'ouverture de ses monuments au plus grand nombre et la diffusion de leur connaissance.

Au sein de ses monuments, le CMN est également détenteur de collections mobilières de très grande qualité et d'un important fond documentaire qui participent à l'enrichissement de l'offre faite aux visiteurs. Ainsi, la médiation culturelle comme la transmission des savoirs sont au cœur des missions de service public de l'établissement.

Pour mener à bien ces missions, le CMN se doit d'avoir recours à des instruments intellectuels de haut niveau et à un discours scientifique irréprochable élaborés en lien étroit avec le monde de la recherche, que se soit en matière d'histoire, d'histoire de l'art, d'archéologie, ou encore de techniques de conservation/restauration... De même, la construction d'outils de médiation indispensables et la mise en place de parcours de visite adaptés à chacun, ne peuvent se passer d'une base scientifique solide.

La création, en 2009, d'une direction scientifique installée à l'hôtel de Sully, siège historique de l'établissement, a permis de mettre en œuvre de nombreuses réalisations à fort potentiel culturel et très attractives pour le public. Car la direction scientifique dialogue et collabore en permanence avec les autres directions de l'établissement pour bâtir des projets ambitieux, projets dont la réussite a été unanimement saluée par la presse et les spécialistes, et plébiscitée par les publics. Citons entre autres : l'Hôtel de Sully : restauration des appartements de la duchesse et remeublement dans un état historique d'après l'inventaire de 1661 ; le Château de Champs-sur-Marne : restitution d'un état des salles « Cahen d'Anvers », d'après les inventaires, photographies, archives et témoignages historiques...

La direction scientifique est également à l'origine de nombreux partenariats qui ont donné au CMN une véritable légitimité et une réelle reconnaissance en tant qu'institution scientifique et patrimoniale sérieuse dans le monde de la Culture. En témoignent les collaborations en cours ou à venir avec le Mobilier national, le musée Guimet, et le château de Versailles. Ainsi la direction scientifique du CMN est devenue le principal et incontournable interlocuteur des autres établissements publics comme des services du Ministère et d'autres institutions culturelles partenaires.

La direction scientifique, ce sont aussi des agents particulièrement compétents dans leur domaine et dévoués, depuis de nombreuses années, à leur mission de service public culturel, tant à destination des équipes des monuments gérés par le CMN, que des publics qui les visitent .

Alors que le CMN célébrera d'ici peu ces 100 ans et que le Ministère de la Culture s'apprête à commémorer le centenaire de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, l'établissement a le devoir de proposer au public une programmation culturelle riche et pointue mise à la portée de tous, élaborée avec sérieux et professionnalisme.

C'est précisément dans ce contexte que monsieur Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux, a décidé, malgré l'incompréhension et l'opposition déterminée des agents, de supprimer la direction scientifique pour la fonder, pour sa plus grande part, dans une grande direction dédiée à la conservation du patrimoine, essentiellement axée sur les opérations architecturales, en ne prenant pas en compte les questions de recherche et d'études relatives aux collections et à leur valorisation ; pour l'autre part, dans une direction des publics et de l'offre culturelle élargie, au risque de confondre le contenu scientifique et sa médiation, qui implique une adaptation du discours, voire une vulgarisation de qualité.

Aussi, une telle organisation aura pour effet de diluer les compétences, l'expérience et l'autorité professionnelle chèrement acquises pour dramatiquement affaiblir l'expertise scientifique et au final, inéluctablement, le projet culturel de l'établissement.

